

Conseil Municipal 31 MARS 2010

1° Affectation des résultats 2009

2° Vote du Budget 2010

3° Convention Constitutive du Groupement de Commande

4° Travaux 2010

5° Convention Club Vosgien

6° Instruction du RSA

6° Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 MARS 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel – M. BIEGEL Fernand
M. PENNERAD Pascal – M. MATZ Jean-Pierre – Mme TALAGA Joëlle
Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge – M. MONTALBANO Jean-Pierre
Melle PICQ Anne-Louise

Absents excusés : Mme LUDWIG Mireille - M. CLAMME André

Procuration : Mme LUDWIG Mireille donne procuration à M. Ballèvre Jean-Jacques
M. CLAMME André donne procuration à M. Déru Claude

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance, Madame THIEL Marie Noëlle étant auxiliaire du secrétaire.

1° Affectation des résultats 2009

Compte tenu des résultats du compte administratif 2009 le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 235 442,30 € :

Section Investissement Recettes

Cpte 001 excédent antérieur reporté 39 922,17 €

Cpte 1068 excédent de fonctionnement 134 343,83 €

Section Fonctionnement Recettes

Cpte 002 excédent antérieur reporté 61 176,30 €

2° Vote du budget primitif 2010

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2010, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 558 290,00 € se décomposant comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	220 920,00 €	220 920,00 €
FONCTIONNEMENT	337 370,00 €	337 370,00 €
TOTAUX	558 290,00 €	558 290,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2010

3° Convention Constitutive du Groupement de Commande

Le point N° 3 est reporté au prochain Conseil Municipal par manque d'informations.

4° TRAVAUX 2010

- Information sur le plateau surélevé rue de l'Eglise, suite à la visite de M. HECTOR de la DDT.
- Problème de visibilité sur la voirie communale (en particulier dans les virages et certains croisements). Un inventaire de ces zones sera effectué ainsi qu'une démarche auprès des propriétaires concernés.

5° Convention Club Vosgien

M. le Maire expose :

Le Club Vosgien se charge de chercher des circuits de randonnées sur l'ensemble de son secteur. Un nouveau circuit de 16 km environ a été créé, regroupant les communes d'Altviller, Folschviller Valmont, Lachambre. Jusqu'à présent chaque commune paie sa part au prorata du nombre de km
Coût du km : 60.00€

Coût du circuit 21

Folschviller : 2 km x 60€ = 120€

Valmont : 7 km x 60€ = 420€

Lachambre : 2 km x 60€ = 120€

Altviller : 5.5km x 60€ = 330€

Coût d'un portique : = 460€

Lors de la commission du développement rurale il a été décidé que la Communauté de Communes du Pays Naborien pourrait prendre cette dépense à sa charge, étant donné que la CCPN a la compétence des créations de chemin.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attendre l'accord de la CCPN dans le cas contraire la commune prendrait à sa charge cette dépense ainsi que le coût de l'entretien annuel qui est de 18€ au km.

6° Instruction du RSA

M. le Maire expose

Refus d'instruire les dossiers du Revenu de Solidarité Active (RSA)

VU l'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA et stipulant que le CCAS peut procéder à cette instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence ;

VU l'article 14 du décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 précisant que le CCAS dispose de 18 mois, soit du 1er juin 2009 au 31 décembre 2010, pour prendre une délibération indiquant qu'il prend en charge l'instruction des demandes de RSA et que, pendant cette période, sauf délibération contraire du conseil d'administration, le CCAS est présumé instruire les demandes de RSA ;

CONSIDERANT que les moyens, notamment humains, dont dispose la commune ne permet pas d'assurer de manière qualitative l'accueil des bénéficiaires potentiels du RSAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de RSA,

ORIENTE les demandeurs vers la CAF ou le service du Conseil Général instructeurs de droit,

TRANSMET une délibération pour information au directeur de la CAF, au Président du Conseil Général et au directeur de Pôle Emploi.

7° Règlement du Columbarium

En date du 12 Septembre 2008 visé par la sous préfecture le 17/09/2008 le Conseil Municipal avait décidé de modifier l'article N°4 du règlement d'utilisation du columbarium.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reprendre le règlement initial et de ne pas autoriser les inscriptions et les gravures sur les couvercles des urnes.

8° Divers

- Achat de mobilier de bureau pour la petite salle de réunion et le bureau du maire (tables et chaises) montant du devis 1 211.00 € HT
- Le commissaire enquêteur est nommé : M. Jean-François MOUCHARD de Saint-Avoid. La prise de contact est prévue jeudi 1^{er} avril 2010 pour finaliser les dates de l'enquête publique.
- La réunion publique concernant l'étude de Zonage d'Assainissement, et la Carte Communale, aura lieu le 19 avril 2010 à 19h au foyer.
- Des devis seront demandés pour :
 - o Carrelage entrée de l'Eglise au niveau du clocher
 - o Emplacement réservé à la chorale
 - o Dalle de propreté pour l'extension du columbarium
- Invitation à l'assemblée générale de l'association du Docteur sourire (pour le bien être des enfants hospitalisés.) le 05 mai à Carling.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER Le 09 avril 2010

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques